

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 18-028

OBJET: VOTE COMPTE DE GESTION

2017 – BUDGET ANNEXE COOPERATIVE LAITIERE L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 22 mars 2018

Nombre de Conseillers :	Présents les délégués avec voix délibérative :
En exercice : 36	Roger CHARVET (Corbel); Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers);
Présents : 29	Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL, Myriam
Votants : 34	CATTANEO (Les Echelles); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière); Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL,
<u>Résultat du vote</u> :	Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont); Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse);
Pour : 34	Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)
Contre: 0	
Abstention : 0	Pouvoirs:
	Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD ; Suzy REY à Jean Paul CLARET ; Philippe QUINTIN à Brigitte BIENASSIS ; Jean Paul PETIT à Patrick FALCON

CONSIDERANT l'exactitude entre le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion 2017 fourni par le comptable du Trésor,

CONSIDERANT le vote par le Conseil Communautaire à la majorité du Compte Administratif 2017 du budget annexe coopérative laitière, le Conseil est amené à approuver et arrêter les comptes de l'exercice 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE.

DECLARE conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2017 et arrête les comptes de l'exercice.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Notifié et transmis en Préfecture Le 6 avril 2018,



Le Président

Denis SEJOURNE